

Directive relative au Règlement SCR (59.500), articles 7 et 8

Version	Février 2022; remplace la version de mai 2020													
Titre abrégé														
Directive relative au Règlement SCR (59.500), art. 7 et 8	Service d'instruction de base (SIB) et service d'instruction de base Promotion (SIBP)													
Objet	La présente directive régit l'école de recrues (ER SCR) des membres du Service Croix-Rouge (MSCR).													
Champ d'application	MSCR													
Contenu	<p>1. SIB</p> <p>L'ER SCR SIB dure au total six semaines pour l'ensemble des groupes de professions et fonctions. Elle doit être accomplie sur deux ans au maximum (exception: spéc diff SCR). Passé ce délai, la cheffe du SCR (C SCR) statue sur une éventuelle répétition de l'ER SCR SIB première partie.</p> <p>1.1. ER SCR SIB première partie</p> <p>Les trois premières semaines de l'ER SCR réunissent tous les groupes de professions et sont intégrées aux trois premières semaines (semaines 27-29) de l'ER d'été des écoles hôpital 41 (E hôp). Cette instruction n'est pas fractionnable, et il n'est possible de demander que deux jours de congé au maximum (cf. art. 55 RSA).</p> <p>Au terme de la première partie, les MSCR peuvent déjà être convoqués à des engagements, notamment dans le cadre du service actif et du service d'appui. La convocation est envoyée par l'Office du SCR.</p> <p>1.2. ER SCR SIB deuxième partie</p> <p>En ce qui concerne les professions de la santé, la deuxième partie de l'ER SCR est également intégrée à l'ER hôp (semaines 15-17). Ce module d'instruction peut être suivi deux fois par an (semaines 17-19 ou 41-43).</p>													
ER SCR: semaines	1 IGB	2 IGB	3 IGB	Eté							Printemps ou automne	4 IFO	5 IFO	6 IFO
<p>Pour ce qui est des étudiantes et étudiants en médecine, des pharmaciennes et pharmaciens ainsi que des médecins, la deuxième partie de l'ER SCR se déroule en été, directement après la première partie. Elle est organisée par l'Office du SCR, en collaboration avec le service sanitaire de l'armée. Elle aborde notamment les champs thématiques suivants: médecine transculturelle, diversité, la Croix-Rouge en tant que composante d'un Mouvement humanitaire d'envergure mondiale, soins militaires de base.</p>														
ER SCR: semaines	1 IGB	2 IGB	3 IGB	Cours CTC auprès de la CRS et du S san 4-6	Eté									

L'ER SCR instruction de base deuxième partie en lien avec la fonction de spécialiste diffusion SCR est régie dans la directive 3.3._Spécialistes diffusion SCR.

2. SIBP

2.1 Définition

Le sigle SIBP désigne les formations de cadres suivantes:

- Ecole de sous-officiers SCR (ESO SCR)
- Ecole d'officiers SCR (EO SCR)

2.2 Professions de la santé, spécialistes diffusion

L'**ESO SCR** dure quatre semaines au total et est intégrée à l'ESO de l'E hôp 41. Une fois effectuée, elle donne lieu à un paiement de galons pendant quatre semaines (= service pratique). Le service pratique se déroule en priorité pendant les trois premières semaines de l'ER SCR (plus une semaine de cours préparatoire de cadres SCR) ou, en fonction des besoins de l'Office SCR, pendant quatre semaines.

L'ESO n'est pas fractionnable, et il n'est possible de demander que deux jours de congé au maximum (cf. art. 55 RSA). Le service pratique est fractionnable à titre exceptionnel et moyennant l'approbation de la C SCR.

ESO SCR: semaines	1	2	3	4
-------------------	---	---	---	---

Service pratique: semaines	CC	1	2	3
----------------------------	----	---	---	---

L'**EO SCR** dure quatre semaines au total et est intégrée à l'EO des médecins militaires (méd mil) de l'E hôp 41. Une fois effectuée, elle donne lieu à un paiement de galons pendant quatre semaines (= service pratique). Le service pratique se déroule en priorité pendant les trois premières semaines de l'ER SCR (plus une semaine de cours préparatoire de cadres SCR) ou, en fonction des besoins de l'Office SCR, pendant quatre semaines. L'EO n'est pas fractionnable, et il n'est possible de demander que deux jours de congé au maximum (cf. art. 55 RSA). Le service pratique est fractionnable à titre exceptionnel et moyennant l'approbation de la C SCR.

EO SCR: semaines	1	2	3	4
------------------	---	---	---	---

Service pratique: semaines	CC	1	2	3
----------------------------	----	---	---	---



Etudiantes et étudiants en médecine / pharmaciennes et pharmaciens (méd mil)

L'**ESO méd mil SCR** dure six semaines au total et est intégrée à l'ESO méd mil de l'E hôp 41. Elle se déroule toujours au cours des semaines 33-38 et n'est pas fractionnable. Il incombe au commandement de l'E hôp 41 de statuer sur les demandes de congé.

L'ESO méd mil ne donne pas lieu à un paiement de galons et n'est pas assortie d'un service pratique!

ESO méd mil SCR: semaines	1	2	3	4	5	6
------------------------------	---	---	---	---	---	---

L'**EO méd mil SCR** dure huit semaines et est intégrée à l'EO méd mil. Elle est fractionnable et se déroule deux fois par an (semaines 19-26 et 36-43). Il incombe au commandement de l'E hôp 41 de statuer sur les demandes de congé. L'EO méd mil donne lieu à un paiement de galons pendant douze semaines (= service pratique).

EO méd mil SCR: semaines	1	2	3	4	5	6	7	8
-----------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

Fractionnable en 2 x 4 semaines

Service pratique: semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
-------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

L'organisation du service pratique incombe à l'armée. Le service pratique est fractionnable moyennant une concertation préalable avec les organisateurs de l'armée.

Valable à partir du / jusqu'au	14.02.2022
Document approuvé par la cheffe du SCR	
Document porté à la connaissance du directeur de la CRS	
Date, version	14.02.2022
Distribution	Idem Règlement SCR 59.500
Auteur	Services de direction / Office SCR Gisela Rütli